



Assemblée générale

Distr. générale
22 juillet 2022
Français
Original : anglais et français

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire

Soixante-treizième session

10-14 octobre 2022

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Examen des rapports sur les travaux du Comité permanent

Rapport du Comité permanent sur sa quatre-vingt-troisième réunion (8-10 mars 2022)

I. Introduction

1. Le Comité permanent du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire (Comité exécutif) a tenu sa quatre-vingt-troisième réunion au Centre international de conférences de Genève du 8 au 10 mars 2022. Bon nombre de délégations y ont pris part à distance, à cause de la pandémie en cours de la COVID-19.
2. Le Président du Comité exécutif et Représentant permanent du Liban auprès de l'Office des Nations Unies à Genève a ouvert la quatre-vingt-troisième réunion du Comité permanent. La première Vice-Présidente du Comité exécutif et Représentante permanente de Djibouti auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et la seconde Vice-présidente du Comité exécutif et Représentante permanente de la Croatie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève ont aidé à présider la réunion.
3. De nouvelles demandes de statut d'observateur ont été approuvées pour les États suivants : El Salvador, Guinée équatoriale, Gabon, Gambie, Libéria, Niger, République centrafricaine et Sierra Leone. En y ajoutant les demandes approuvées à la soixante-treizième session du Comité exécutif en octobre 2021¹, le nombre total d'observateurs admis au Comité permanent pour la période allant d'octobre 2021 à octobre 2022 est de 16².
4. Tous les documents cités dans le présent rapport et les exposés présentés à la réunion par de hauts responsables du HCR sont disponibles sur le site Internet du Comité permanent à <https://www.unhcr.org/fr/reunions-du-comite-permanent.html>.

II. Représentation

5. Les membres suivants du Comité exécutif étaient représentés à la réunion :
Afrique du Sud, Algérie, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie,

¹ A/AC.96/1220, par. 16.

² <https://www.unhcr.org/fr/excom/faqs/5bbc68104/comite-executif-composition-periode-doctobre-2021-octobre-2022.html> (au 24 mars 2022).



Congo, Côte d'Ivoire, Croatie, Chypre, Danemark, Djibouti, Équateur, Égypte, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Ghana, Grèce, Saint-Siège, Hongrie, Islande, Inde, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Lettonie, Liban, Lesotho, Lituanie, Luxembourg, Mali, Malte, Mexique, Monténégro, Maroc, Ouganda, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, République-Unie de Tanzanie, Tchad, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen, Zambie et Zimbabwe.

6. Les autres États membres des Nations Unies, présents en qualité d'observateurs admis au Comité permanent, étaient les suivants :

Angola, Guinée équatoriale, Guatemala, Honduras, Indonésie, Iraq, Libye, Panama, Sierra Leone et Ukraine.

7. L'Union européenne était représentée en qualité d'observatrice. Étaient également présentes, les organisations intergouvernementales et d'autres entités suivantes : l'Organisation internationale de droit du développement et l'Organisation de la coopération islamique.

8. Le système des Nations Unies, les institutions spécialisées et les organisations apparentées étaient représentés comme suit :

L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), le Groupe de la Banque mondiale et le Programme alimentaire mondial (PAM).

9. Neuf organisations non gouvernementales ont pris part à la réunion.

III. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail du Comité permanent pour 2022

10. Le Comité a adopté par consensus l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du programme de travail du Comité permanent pour 2022.
3. Activités régionales et programmes globaux :
 - a) Actualisations régionales :
 - i. Asie et Pacifique ;
 - ii. Moyen-Orient et Afrique du Nord ;
 - iii. Les Amériques ;
 - iv. Europe ;
 - v. Afrique occidentale et centrale ;
 - vi. Afrique de l'Est, Corne de l'Afrique et Grands Lacs ; et
 - vii. Afrique australe.
 - b) Programmes globaux, inclusion et résilience.
4. Gestion, contrôle administratif et financier, et ressources humaines :
 - a) Programme du HCR dans le Cadre proposé des Nations Unies pour 2023 ;
 - b) Règlement financier et règles de gestion financière du HCR ; et
 - c) Exposé sur le travail du Bureau de l'inspecteur général.
5. Protection internationale : Exposé sur les préparatifs du Dialogue du Haut-Commissaire sur les défis de protection.

6. Coordination.
7. Budgets-programmes et financement.
8. Questions diverses.

11. Le programme de travail de 2022, discuté à la réunion de planification de décembre 2021 et contenu dans l'annexe I, a été adopté tel que présenté.

IV. Travaux de la quatre-vingt-troisième réunion du Comité permanent

12. La Haute-Commissaire adjointe a prononcé le mot d'ouverture. Par la suite, le Haut-Commissaire assistant chargé des opérations a donné un aperçu des défis et possibilités rencontrés par les opérations du HCR dans les sept régions de sa structure organisationnelle, et a parlé des avancées dans les principaux domaines de programme.

13. Des exposés sur chaque point de l'ordre du jour ont été présentés par de hauts responsables du HCR. Il a été donné aux membres du Comité exécutif ainsi qu'aux observateurs admis au Comité permanent la possibilité de faire des observations et de poser des questions. Le compte rendu analytique des débats sera publié sur la page Internet du Comité permanent (<https://www.unhcr.org/fr/reunions-du-comite-permanent.html>). Les documents examinés pendant la réunion sont énumérés dans l'annexe II. Ils ont été publiés sur la page Internet du Comité permanent.

V. Décisions du Comité permanent du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire

A. Programme du Haut-Commissariat des Nations Unies dans le Budget-programme proposé par le Secrétaire général pour 2023

14. *Le Comité permanent,*

Prend note du titre VI, chapitre 25, programme 21 : Protection internationale, solutions durables et assistance aux réfugiés du projet de Budget-programme des Nations Unies pour 2023.

B. Décision sur les budgets et le financement pour 2021 et 2022

15. *Le Comité permanent,*

Rappelant les décisions prises par le Comité exécutif sur les questions administratives, financières et de programme lors de ses soixante-dixième et soixante et onzième sessions (A/AC.96/1198, par. 13 et A/AC.96/1209, par. 12), et les débats sur le point consacré aux budgets-programmes et au financement lors de la quatre-vingt-deuxième réunion du Comité permanent en septembre 2021,

Réaffirmant l'importance d'un plus grand partage des responsabilités, en solidarité avec les pays accueillant les réfugiés,

Rappelle qu'à sa soixante-dixième session en octobre 2019, le Comité exécutif avait approuvé les programmes et les budgets initiaux pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège dans le cadre du Budget-programme biennal 2020-2021 du HCR, s'élevant à 8 667,7 millions de dollars E.-U. et à 8 615,8 millions de dollars E.-U. pour 2020 et 2021 respectivement ;

Rappelle que le Comité exécutif a approuvé, à sa soixante-et-onzième session, la version révisée des programmes et des budgets pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège dans le cadre du Budget-programme biennal 2020-2021 du HCR (révisé), s'élevant à 9 131,3 millions de dollars E.-U. et 8 615,8 millions de dollars E.-U. pour 2020 et 2021 respectivement ;

Note que les budgets supplémentaires finaux de 2021 s'élèvent à 631,7 millions de dollars E.-U. pour les programmes globaux en faveur des réfugiés et les projets en faveur des déplacés internes ;

Prend acte de l'augmentation du budget annuel de 2021 du HCR, dont le total définitif s'élève à 9 247,6 millions de dollars E.-U., représentant la somme du budget révisé de 8 615,8 millions de dollars E.-U. et des budgets supplémentaires finaux de 631,7 millions de dollars E.-U.,

Rappelle qu'à sa soixante-douzième session en octobre 2021, le Comité exécutif a approuvé les programmes et les budgets initiaux pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège dans le cadre du Budget-programme annuel de 2022 du HCR, s'élevant à 8 993,7 millions de dollars E.-U. (A/AC.96/1220, par. 13 d)),

Prend note de l'augmentation du budget annuel de 2022 du HCR, dont le total actuel s'élève à 9 287,2 millions de dollars E.-U. au 31 janvier 2022, représentant la somme du budget initial de 8 993,7 millions de dollars E.-U. et des budgets supplémentaires de 293,5 millions de dollars E.-U.;

Considère qu'en cas de situations d'urgence et d'activités imprévues en 2022, les budgets supplémentaires pourraient être complétés ou élargis, et que des ressources additionnelles, en sus de celles des budgets existants, pourraient être nécessaires pour répondre aux nouveaux besoins ;

Exhorte les États membres à continuer de répondre généreusement, dans un esprit de solidarité et en temps voulu, à l'appel du Haut-Commissaire pour des ressources en vue d'exécuter pleinement le budget annuel de 2022.

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire : Programme de travail du Comité permanent pour 2022

<i>Thème</i>	<i>83^e réunion 8-10 mars 2022</i>	<i>84^e réunion 28-30 juin 2022</i>	<i>85^e réunion 19-20 septembre 2022</i>
Budgets-programmes et financement	Actualisation des budgets et du financement (+ décision)	Actualisation des budgets et du financement (+ décision) Rapport global 2022 (y compris les priorités stratégiques globales)	Actualisation des budgets et du financement (+ décision) Budget-programme du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour 2023 Rapport du CCQAB sur le Budget-programme du HCR pour 2023
Protection internationale	Mise à jour sur le Dialogue du Haut-Commissaire sur les défis de protection (exposé)	Note sur la protection internationale Mise à jour sur la(les) conclusion(s) du Comité exécutif (exposé)	Mise à jour sur la(les) conclusion(s) du Comité exécutif (exposé) Mise à jour sur le Dialogue du Haut-Commissaire sur les défis de protection (exposé)
Activités régionales et programmes globaux	Programmes globaux, inclusion et résilience Actualisations régionales (Afrique occidentale et centrale ; Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique; Afrique australe ; Amériques ; Asie et Pacifique ; Europe ; et Moyen-Orient et Afrique du Nord)	Réponse aux situations d'urgence, sûreté et sécurité Solutions Engagement du HCR auprès des déplacés internes	
Politique de programme/protection		Efforts de coordination du HCR pour mesurer l'impact de l'accueil, de la protection et de l'assistance des réfugiés	

<i>Thème</i>	<i>83^e réunion 8-10 mars 2022</i>	<i>84^e réunion 28-30 juin 2022</i>	<i>85^e réunion 19-20 septembre 2022</i>
Gestion, contrôle financier et administratif, et ressources humaines	Programme du HCR dans le cadre des Nations Unies proposé pour 2023 Règlement financier et règles de gestion financières du HCR Mise à jour sur le travail du Bureau de l'inspecteur général (exposé)	Révision des termes de référence du Comité d'audit et de contrôle indépendant (+ décision)	États financiers pour l'année 2021 tels que contenus dans le Rapport du Comité des commissaires aux comptes à l'Assemblée générale Problèmes clés et mesures prises en réponse au Rapport du Comité des commissaires aux comptes pour 2021 Suivi des recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers des années antérieures Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit interne du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés Rapport du Comité d'audit et de contrôle indépendant Règlement financier et règles de gestion financières du HCR (+ décision) Ressources humaines, y compris le bien-être du personnel Mise à jour sur l'intégrité au HCR (exposé)
Coordination	Partenariats stratégiques et coordination (y compris la réforme des Nations Unies)		
Gouvernance	Adoption du Programme de travail du Comité permanent pour 2022		

SOIXANTE-TREIZIÈME SESSION PLÉNIÈRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU PROGRAMME DU HAUT COMMISSAIRE :

10 - 14 octobre 2022

Annexe II

[Original : Anglais et français uniquement]

Liste des documents présentés à la quatre-vingt-troisième réunion du Comité permanent

Documents de séance :

- Ordre du jour provisoire annoté
- Programme de travail du Comité permanent pour 2022
- Programmes globaux, inclusion et résilience
- Programme du HCR dans le cadre des Nations Unies proposé pour 2023
- Règlement financier et règles de gestion financière du HCR
- Réponse du HCR au rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
- Partenariats stratégiques et coordination (y compris les réformes aux Nations Unies)
- Actualisation des budgets et du financement (2021 et 2022)

Actualisations stratégiques sur :

- Afrique austral
- Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique, et région des Grands-Lacs
- Afrique occidentale et centrale
- (les) Amériques
- Asie et Pacifique
- Europe
- Moyen-Orient et Afrique du Nord

Éléments des exposés sur :

- le travail du Bureau de l'inspecteur général
- le Dialogue du Haut-Commissaire sur les défis de protection